

Programme de formation :

FORMATION METIER

Contrôler les charges sociales

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de comprendre et vérifier les charges sociales.

PUBLIC VISE

Personnels des services de la gestion de la paie.

PRÉ-REQUIS

Avoir déjà fait des bulletins de paies.
Avoir des notions de législation sociale.

DURÉE

1 Journée soit 7 heures de formation minimum selon les cas particuliers abordés

LIEU DU STAGE

Formation sur site sur environnement de travail.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Minimum 1 personne, maximum 5 personnes.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Cadre légal, exposés théoriques et cas pratiques reposant sur des problèmes de gestion de l'entreprise.
Formation assurée par un consultant spécialisé et agréé Sage.

SUIVI ET EVALUATION

Signature par le stagiaire d'une feuille d'émargement
Mises en situation et adaptation de la formation aux besoins des utilisateurs
Renseignement d'une fiche d'évaluation par le stagiaire à l'issue de la journée

CONTENU DU STAGE

1) Caisse de cotisations

- URSSAF
- Retraite
- Prévoyance
- Mutuelle
- Autres caisses

2) Mécanisme de calcul des tranches TA, T1, T2, TB, TC

- Théorie : Notions d'assiette de cotisations et de plafond
- Exercices d'application

3) Tableaux des charges

- Explication du tableau par caisse
- Correspondance avec le bulletin de paie
- Correspondance avec la DUCS URSSAF

4) Cohérence entre les différentes cotisations

- Cotisations avec les mêmes bases de cotisations
- Somme des tranches égale au brut
- Somme des bases de cotisations retraite égale aux bases de cotisations URSSAF

5) Cas particuliers : quelques exemples (selon les cas rencontrés par les stagiaires)

- Apprentis
- Stagiaires
- Dirigeants
- RGCP : notion de bases
- Complément maladie : notion de bases
- Allocations Familiales : notion de bases
- Indemnités de sorties et cotisations
- Brut abattu
- Caisse Congés payés
- Taxe sur les salaires

Date de mise à jour : 10/04/2024
Version : 2024-01
Responsable Pédagogique : C Roussel